Heuilley le Grand

SEANCE DU 1er MARS 2013

Le premier mars deux mille treize, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Heuilley le Grand, régulièrement convoqué le dix neuf février s'est réuni sous la présidence de GERARD Michel Maire.
Etaient présents : GERARD Michel, HEMERY Elisabeth, UHL Fabrice, GUYOT Philippe, NEE Damien, SOMMIER Jean Yves, HENRIOT Didier.
Absent(s) excusé(s): LEVEQUE Ludovic
Secrétaire de séance : HEMERY Elisabeth

ORDRE DU JOUR

2013-01	Avis sur le projet d'aménagement foncier de la commune de Saint-Broingt-le-Bois
2013-02	Compte administratif et compte de gestion 2012 service eau et assainissement
2013-03	Compte administratif et compte de gestion 2012 budget lotissement
2013-04	Compte administratif et compte de gestion 2012 budget général
2013-05	Logement n° 4
2013-06	Logement n° 5
2013-07	Encaissement d'un chèque

QUESTIONS DIVERSES

2013-01 Avis sur le projet d'opération d'aménagement foncier de la commune de Saint-Broingt-le- Bois

Monsieur le Maire fait connaître que, par lettre en date du 22 janvier 2013, Monsieur le Président du Conseil Général l'a invité à recueillir l'avis du conseil municipal sur le projet d'aménagement foncier de la commune de Saint-Broingt-le-Bois (mode d'aménagement, périmètre et prescriptions) conformément aux dispositions du paragraphe II de l'article L.121-14 et du paragraphe I de l'article R.121-122 du code rural et de la pêche maritime.

Cet avis fait suite à une enquête publique conduite du 28 mars 2012 au 28 avril 2012 sur ce projet et à la réunion de la commission communale d'aménagement foncier de Saint-Broingt-le-Bois qui a rendu son propre avis le 12 septembre 2012.

Le conseil municipal prend d'abord connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et du dossier d'enquête comprenant :

- l'étude préalable d'aménagement foncier réalisée par le bureau d'études Initiative, Aménagement et Développement composée du rapport de mars 2005 et de son additif de mise à jour en 2009 ;
- les procès-verbaux des réunions de la commission communale d'aménagement foncier de Saint-Broingt-le-Bois en date des 5 mai 2011 et 28 juin 2011 portant la proposition d'aménagement foncier faite par cette commission ainsi que l'avis sur les recommandations de l'étude préalable d'aménagement foncier ;
- le plan d'ensemble du périmètre d'aménagement foncier envisagé ;

Le conseil municipal prend ensuite connaissance du procès-verbal de la commission communale d'aménagement foncier de Saint-Broingt-le-Bois du 12 septembre 2012 portant avis de cette dernière sur les résultats issus de l'enquête publique.

Le conseil municipal, en application des articles L.121-14 et R.121-22 du code rural et de la pêche maritime, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **prend acte** des recommandations contenues dans l'étude préalable d'aménagement foncier ;
- **approuve** les prescriptions définitives proposées par la commission communale visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau, énoncées lors de sa réunion du 12 septembre 2012 ;
- **approuve** les propositions définitives de la commission communale quant à la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier et quant au périmètre à l'intérieur duquel elle sera appliquée, énoncées lors de sa réunion du 12 septembre 2012 ;
- **émet un avis favorable** à la poursuite en l'état de ce projet d'aménagement foncier mené sur la commune de Saint-Broingt-le-Bois.

2013-02 COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2012 SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame HEMERY Elisabeth présente le compte administratif du **service eau et assainissement** de l'exercice 2012, dressé par Monsieur GERARD Michel, maire de HEUILLEY LE GRAND, ce document peut - être résumé ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13 501.27
RECETTES D'INVESTISSEMENT	37 828.09
RESULTAT DE L'EXERCICE 2012	24 326.82
RESULTAT 2011 REPORTE	*2 585.19*
RESULTAT DE CLOTURE	**26 912.01**
SECTION EXPLOITATION	
DEPENSES D'EXPLOITATION	40 340.33
RECETTES D'EXPLOITATION	29 062.02
RESULTAT DE L'EXERCICE 2012	- 11 278.31
RESULTAT 2011 REPORTE	*47 245.36*
RESULTAT DE CLOTURE	**35 967.05**

Soit un résultat cumulé de clôture de 62 879.06 €.

Le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulés sont présentés ainsi que toutes les pièces comptables rattachées (bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur).

Monsieur GERARD Michel, Maire quitte la salle de délibération.

Après avoir examiné tous les documents annexes, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **constatent** les identités de valeur avec les indications du compte administratif et le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur. Ces documents n'appellent aucune observation.
- ✓ **votent** et arrêtent les résultats définitifs tel que résumés ci-dessus.

2013-03 COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2012 BUDGET LOTISSEMENT

Madame HEMERY Elisabeth présente le compte administratif du **budget lotissement** de l'exercice 2012, dressé par Monsieur GERARD Michel, maire de HEUILLEY LE GRAND, ce document peut - être résumé ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2012	0.00
RESULTAT 2011 REPORTE	*2.33*
RESULTAT DE CLOTURE	**2.33**
SECTION EXPLOITATION	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0.00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2012	0.00
RESULTAT 2011 REPORTE	*- 0.31*
RESULTAT DE CLOTURE	**-0.31**

Soit un résultat cumulé de clôture de 2.02 €.

Le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulés sont présentés ainsi que toutes les pièces comptables rattachées (bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur).

Monsieur GERARD Michel, Maire quitte la salle de délibération.

Après avoir examiné tous les documents annexes, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **constatent** les identités de valeur avec les indications du compte administratif et le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur. Ces documents n'appellent aucune observation.
- ✓ **votent** et arrêtent les résultats définitifs tel que résumés ci-dessus.

2013-04 COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2012 BUDGET GENERAL

Madame HEMERY Elisabeth présente le compte administratif du **budget général** de l'exercice 2012, dressé par Monsieur GERARD Michel, maire de HEUILLEY LE GRAND, ce document peut - être résumé ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	133 948.09
RECETTES D'INVESTISSEMENT	155 353.68
RESULTAT DE L'EXERCICE 2012	21 405.59
RESULTAT 2011 REPORTE	*- 15 833.00*
RESULTAT DE CLOTURE	**5 572.59**

SECTION EXPLOITATION	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	104 964.70
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	125 833.66
RESULTAT DE L'EXERCICE 2012	20 868.96
RESULTAT 2011 REPORTE	20 725.67
RESULTAT DE CLOTURE	**41 594.63**

Soit un résultat cumulé de clôture de 47 167.22 €.

Le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulés sont présentés ainsi que toutes les pièces comptables rattachées (bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur).

Monsieur GERARD Michel, Maire quitte la salle de délibération.

Après avoir examiné tous les documents annexes, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **constatent** les identités de valeur avec les indications du compte administratif et le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur. Ces documents n'appellent aucune observation.
- ✓ **votent** et arrêtent les résultats définitifs tel que résumés ci-dessus.

2013-05 LOGEMENT N°4

Le maire informe l'assemblée que Monsieur Magnier Jimmy et Mademoiselle Bouvier Mélanie, locataires du logement communal n° 4 sis 2 rue de la Maire ont demandé, par courrier en date du 22 janvier 2013, à résilier leur contrat de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- ☞ **de rembourser** la caution d'un montant de deux cent vingt huit euros à Monsieur Magnier Jimmy et Mademoiselle Bouvier au vu de l'état des lieux.
- ☞ **d'autoriser** le Maire à signer le bail de location à intervenir avec Madame Humblot Nelly à compter du 1er avril 2013.
- ☞ **de fixer** le montant du loyer à la somme de 228 euros avec un dépôt de garantie d'un montant de 228 euros correspondant à un mois de loyer.
- ☞ **de demander** un remboursement des charges dont la liste est prévue dans le décret du Conseil d'Etat (contrat de maintenance de la chaudière, taxe des ordures ménagères, assainissement non collectif, électricité pour les parties communes…) ; ce remboursement sera réglé par des avances mensuelles d'un montant de 15 euros. Un état des charges sera établi en fin d'année,
- ☞ **d'autoriser** le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

2013-06 LOGEMENT N°5

Monsieur le Maire expose les difficultés rencontrées pour louer le logement n° 5.
Aussi, il propose au conseil de faire appel à une agence immobilière, laquelle se chargera de toutes les démarches relatives à la location dudit logement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ☞ **autorise** le Maire à consulter des agences immobilières dans le cadre de cette affaire ;
- ☞ **autorise** le Maire à signer toutes pièces utiles.

2013-07 ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Le Maire présente un chèque d'un montant de 219.40 € relatif à la participation de l'assurance communale GROUPAMA pour la vérification annuelle des extincteurs, l'achat d'un extincteur et d'une borne à incendie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

☞ Autorise le Maire à encaisser ce chèque.

QUESTIONS DIVERSES

☞ **Vente de concessions** : le Maire informe que plusieurs demandes d'achat de concessions ont été déposées en mairie. Le Maire rappelle que les familles dont les tombes sont concernées par la procédure en cours ne pourront régulariser un titre de concession qu'après remise en état des sépultures.

☞ **Place de la mairie :** lors de la venue de l'Ambassadeur de Tchéquie en juin 2011, il avait évoqué de renommer la place du village « Place Emil Moravek ». Le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité, décide de ne pas la baptiser ainsi.